

Décision

Générale

colonial

Décision n° 761 8 aout 1951

n° 761 8

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 10 du 01/09/1951

Date de publication

8 août 1951

Date du numéro

1 septembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1er août 1951, le salaire mensuel de M. Soyris Claude, agent de contrôle en service à l'Aéroport, est porté de 40.009 à 45.060 francs.